



Pension alimentaire et premier logement

Par Titi10

Bonjour,

Depuis la séparation de mes parents mon père verse une pension alimentaire. Etant en ce moment toujours scolarisé et étant apprentis il verse toujours la pension car dans le jugement elle est définie jusqu'à la fin de mes études. Je suis en train de réfléchir a prendre mon premier appartement pour partir de chez ma mère. Si je prends mon logement doit-il toujours verser la pension ? Doit-elle être révisée ? Et a qui doit-elle être versée ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

La pension est-elle suffisante pour payer un loyer ? Ou bien vous avez un revenu qui le permettrait ? Avez-vous fait des recherches de logement ? il y a parfois loin entre le rêve et la réalité...

Jusqu'à un nouveau jugement, celui qui est en vigueur s'applique.

La pension est versée à votre mère, et ceci jusqu'à la fin de vos études.

Si vous êtes majeur, c'est à vous de saisir le JAF pour faire modifier les conditions.

Sinon c'est votre mère ou votre père qui saisit le JAF.

Par Isadore

Bonjour,

Oui sauf si le jugement prévoit un versement entre vos mains la pension est due à votre mère qui est censée l'utiliser pour vous.

Toute modification du jugement implique un passage par le JAF (qui peut simplement valider une convention entre vos parents).